

## Motion adoptée en assemblée générale de l'UMR 6051 le 31 août 2016

Les deux équipes de direction du CRAPE-ARENES pilotées par Claude Martin ont fait, depuis son élection il y a six ans, un excellent travail. Celui-ci s'est traduit par un élargissement considérable du périmètre disciplinaire et institutionnel du laboratoire, de ses effectifs, de ses ressources financières tant récurrentes que contractuelles. Avec l'aide de ses tutelles - dont le CNRS, cette activité a aussi permis la reconstitution des effectifs de chercheurs permanents et a conforté l'internationalisation. L'équipe s'est enfin positionnée en avant-garde fédératrice, connectant disciplines et institutions, sur un site rennais où les synergies sont défailantes ou entravées. Ce jugement ne restitue pas seulement les appréciations convergentes des membres de l'unité. Il est confirmé par le tout récent rapport d'évaluation du HCERES.

Il y a à peine quelques mois, les avancées l'emportaient de loin sur les difficultés ; une réflexion paisible était engagée sur le renouvellement du directeur à une échéance de deux ou trois semestres. Dans ce contexte, au lendemain de la publication du rapport tout à fait positif du HCERES, la soudaine exigence, en plein cœur de l'été, de voir la direction du laboratoire remplacée et un vote organisé, toutes affaires cessantes, a surpris et choqué l'immense majorité des membres de l'unité. La manière d'opérer est digne d'une anthologie de mauvaise administration. Elle combine une application dogmatique des nouveaux textes dans une communauté dont un des apports est de montrer la plasticité des usages du droit ; elle est brutale dans sa forme et peu attentive aux dégâts humains potentiels de cette décision inopinée, dont le risque de mise en porte à faux d'une direction élue sans alternative dans des conditions fébriles.

Il est tout de même surprenant que les nouvelles règles du CNRS, parfaitement légitimes quant à la limitation de la durée des mandats des DU, n'aient pas permis de trouver une solution pour l'équipe en place, confortée par le HCERES comme porteuse du projet pour l'avenir. N'aurait-on pu reconnaître que le premier mandat d'un an seulement de Claude Martin l'a été d'abord pour neuf des douze mois par intérim, en remplacement du précédent DU démissionnaire ? Aurait-il été contraire à l'esprit du décret de permettre son renouvellement pour quelques mois, afin d'éviter cette situation ubuesque et très mal ressentie ? La durée maximale n'aurait aucunement été dépassée, puisqu'elle n'aurait pas même atteint huit ans. Rappelons enfin que notre UMR non seulement change de nom et d'identité, mais aussi de configuration en termes de nombre d'équipes et d'axes. Encore une raison qui aurait pu conduire à un arbitrage intelligent. Cette absence de souplesse et de créativité administrative est l'expression de ce que la bureaucratie peut générer de négatif, entravant l'accompagnement auquel notre collectif de près de cent personnes pourrait s'attendre de la part de cette tutelle.

Nous sommes fières et fiers d'appartenir à une unité CNRS. Notre gratitude reste acquise aux responsables du CNRS, qu'il s'agisse du directeur de l'INSHS Patrice Bourdelais ou de Didier Torny, DAS dont dépend notre unité, qui nous ont apporté une aide précieuse sur des enjeux essentiels pour l'avenir en matière de dotation en chercheur-e-s. Mais ils sont semble-t-il restés impuissants face à cette rigidité bureaucratique.

Aussi l'assemblée générale du laboratoire, tenue ce 31 août 2016, tient à exprimer unanimement son émotion, son trouble et son amertume devant l'inconséquence avec laquelle a été gérée cette transition qui suscite beaucoup d'incompréhension et d'inquiétude tant elle démontre une bien faible prise en compte des équipes et des personnes qui donnent vie et créativité aux unités de recherche.

L'UMR 6051 Arènes - CRAPE réunie en assemblée générale.